

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE, REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 16 MARS 2015 A 18 HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Madame DENIS H., Messieurs AGRET R., CHERUEL P., GAUTHIER D.,  
Adjoints  
Mesdames AMBLARD E., ASTIER C., BEYNET E., BOUCHE M., MARTIN C., MAZAS N.  
Messieurs BESSON S., MIALHE A., RIEU P. Conseillers Municipaux

Procurations : BENOIT M. à DEMANSE J.  
DELAFONTAINE C. à GAUTHIER D.  
PEROT M. à MIALHE A.  
RICHARD B. à RIEU P.  
SAINSON A. à BESSON S.

Secrétaire de Séance : CHERUEL P.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au premier adjoint, Monsieur CHERUEL Patrick, conformément à la réglementation en vigueur, de présenter le compte administratif de la commune ainsi que celui du CCAS. En effet, Monsieur le Maire doit sortir de la salle pour permettre au conseil municipal de constater les résultats et de les voter.

COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
APPROBATION COMPTE DE GESTION  
ANNEE 2014

Le compte administratif de l'exercice 2014 fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de Fonctionnement :	472 640.96
Excédent d'Investissement :	2 611 740.13

### **Restes à Réaliser en Investissement**

Dépenses :	2 515 534.28
Recettes :	127 728.00

Le compte de gestion constate les mêmes résultats.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

CCAS  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
APPROBATION COMPTE DE GESTION  
ANNEE 2014

Le compte administratif de l'exercice 2014 fait apparaître le résultat suivant :

Excédent de Fonctionnement : 4 030.46

Le compte de gestion constate les mêmes résultats.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### VOTE DES TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Pour faire suite aux réunions de travail sur la préparation du budget 2015, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de fiscalité locale :

- TH 12.81 à 15.37
- TFB 19.82 à 23.78
- TFNB 68.29 à 81.93 et non 81.95 comme voté initialement car le calcul des taux par application de la variation proportionnelle donne le résultat de 81.93 pour la taxe foncière non bâti.

L'impact sur les contribuables serait :

- Pour un locataire avec deux personnes à charge : il serait impacté par l'augmentation du taux de la TH qui serait de 21 euros. (ce calcul est fait en tenant compte de la valeur locative moyenne figurant sur l'état fiscal 1386 TH 2014 soit 4 406 euros)
- Pour un propriétaire avec deux personnes à charge occupant un logement à titre de résidence principale : il serait impacté au niveau de leur cotisation de TH et de leur cotisation de TF. Cela induirait une augmentation de 138 euros (TH+TF) par rapport à 2014 dont 76 euros est lié à la TH et 61 euros est lié à la TF déduction fait de l'abaissement du taux de TEOM.
- Pour un propriétaire louant son bien, il serait impacté de 117 euros en tenant compte d'une refacturation intégrale de la cotisation de la TEOM.

Les résultats de 2014 repris dès le budget primitif 2015 ainsi que l'augmentation des taux permettent d'établir le budget communal 2015 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 660 802.00
FONCTIONNEMENT RECETTES	2 660 802.00
INVESTISSEMENT DEPENSES	4 185 804.00
INVESTISSEMENT RECETTES	4 185 804.00

### ADOPTE A LA MAJORITE

**1 abstention, M. RICHARD - 4 voix contre M. MIALHE A., Mme PEROT M., M. RIEU P., Mme AMBLARD E. qui précise ce qui suit :**

« Je constate un budget 2015 fragile qui a eu du mal à trouver un équilibre. Il est certes équilibré mais à quel prix.....

Si je n'émet pas d'avis favorable au vote du Budget c'est parce que je ne m'autorise pas une augmentation des taux des taxes locales de cette importance pour les Sauveterrois. Ils ont déjà subi une augmentation conséquente sur les ordures ménagères en 2014.

Aujourd'hui il nous faudrait être d'autant plus prudent car les dotations d'Etat diminuent. Je suggère à la commission budget de travailler d'ores et déjà sur le budget à venir, étudier encore de plus amples économies, faire les bons choix car si nous n'anticipons pas, c'est l'Etat qui le fera à notre place si nous n'équilibrons pas le budget et il est plus que probable que nous aurons les mêmes difficultés en 2016.

D'autre part, puisque nous versons chaque année une indemnité de conseil au percepteur comptable de la commune, il serait bon de se rapprocher de lui pour qu'il nous fasse part de ses observations quant à notre budget et notre fiscalité par rapport à des communes similaires avec ses points forts mais aussi ses points faibles.

Mes propos ne sont pas des propos d'opposante mais personnels et constructifs en qualité d'élue responsable comme vous tous. »

### **Réponse de M. Le Maire à Mme AMBLARD, conseillère municipale groupe d'opposition :**

Madame la conseillère municipale,

A la lecture de vos propos contenus dans le compte-rendu du Conseil Municipal concernant le budget 2015 :

Je constate de votre part une méconnaissance du budget 2015.

Vous affirmez que le budget 2015 est fragile et qu'il a du mal à trouver son équilibre. S'agit-il de fonctionnement ? De l'investissement ? Vous ne le précisez pas.

Concernant le fonctionnement il est équilibré et excédentaire avec + 145 608 €

On constate (hors projet Jean Ferrat qui s'équilibre) un déficit d'investissement de :

- 727 382.10 €

Ce déficit provient de tous les investissements engagés (voir liste budget investissement 2015) avant la réforme territoriale et la perte des dotations de l'Etat.

La "Facture de l'Etat" comprend la baisse cumulée des dotations (recettes moins 150 000€), le coût de la réforme des rythmes scolaires 28000 €/an, le coût de l'abandon de l'Etat de l'instruction des actes d'urbanisme environ 10 000 € ; ainsi que la taxe transport perçue par le Grand Avignon 9000 € soit un total d'environ 197 000 € de pertes sèches pour la commune. C'est l'Etat qui est le responsable de l'augmentation de la fiscalité locale.

D'autre part, je vous précise que nous n'avons plus depuis le 1er Janvier 2014 la compétence des ordures ménagères qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. Je vous précise toutefois, car vous semblez l'ignorer que la TEOM est fixée par le Grand Avignon pour 2015 à 9.7 % au lieu de 12 % en 2014.

Contrairement à ce que vous laissez prétendre, et nous vous l'avons prouvé lors de l'entrée de la commune dans le Grand Avignon, nous n'étudions pas les budgets au jour le jour ni d'une année sur l'autre mais bien au delà ; pour votre information cela s'appelle la GESTION COMMUNALE.

Pour les prochaines années, nous devons obligatoirement réduire nos investissements conformément à notre CAF (capacité d'autofinancement) à 200 000 € par an maximum.

Nous devons obligatoirement ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement au delà de + 2.5 % par an y compris les frais afférents au personnel.

Cela devrait répondre à vos interrogations pour 2016 et pour l'avenir.

Nous n'étions pas informés de la baisse des recettes de l'Etat lorsque nous avons investi. C'est la raison pour laquelle nous avons un déficit d'investissement pour 2015. De plus, vous précisez que si nous n'anticipons pas pour faire de plus amples économies et que nous ne faisons pas les bons choix, c'est l'Etat qui le fera à notre place. Contrairement à ce que vous écrivez vos propos d'opposante ne sont pas constructifs en effet : Il est utile de préciser que lorsque l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, intervient sur les budgets communaux c'est que les communes sont en faillite et passent sous tutelle de l'Etat. Il n'est ni objectif ni sérieux d'utiliser de tels propos non fondés visant à laisser planer le doute sur la saine gestion municipale.

Vous avez oublié de dire dans votre déclaration que nous avons un excédent global de fonctionnement (bonne gestion communale des années antérieures) d'un montant de : + 737 117.96 € (somme affectée en partie sur les recettes d'investissement 2015).

Vous avez également oublié de dire que vous n'avez fait et ne faites aucune proposition.

Pour l'anecdote, je vous précise également que le percepteur a pour fonction de vérifier l'exactitude des comptes publics mais n'a pas la compétence en matière de décision d'orientation et gestion budgétaire des communes en lieu et place des Elus.

En conclusion, je vous conseille de vous reporter au compte 6535 du budget de fonctionnement 2015, frais de formation des élus, et de souscrire une formation concernant le budget et la gestion communale.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS

Après l'affectation du résultat de fonctionnement, le budget du CCAS est voté en équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES	8 330.46
FONCTIONNEMENT DEPENSES	8 330.00

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

**Le Maire,  
Jacques DEMANSE**

